

# La saisie immobilière pour les débutants

Vendredi 17 septembre 2021  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Bertrand LARONZE

Responsable de la Commission Voies  
d'exécution  
Avocat à Nantes  
Cornet Vincent Ségurel

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

Siège d'Eurojuris  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Spécialités / compétences :

Voies d'exécution  
Toutes compétences juridiques

## Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-  
comptables, notaires  
Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de  
formation référencé DATADOCK. Cette  
formation peut donc être prise en charge  
par les organismes financeurs. Numéro  
de déclaration d'existence  
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1er janvier 2021 au  
31 décembre 2021 – Version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** cette formation a pour objectifs l'acquisition des bases de la saisie immobilière. Elle s'adresse à un public de juriste débutant dans la matière.

### Programme pédagogique de la journée :

#### 1°) L'organisation de la procédure :

- Les vérifications préalables
- Les formalités préalables

#### 2°) L'engagement de la procédure :

- Le commandement de payer valant saisie-immobilière
- Le cahier des conditions de vente
- L'assignation du débiteur à l'audience d'orientation
- La dénonciation au créancier inscrit

#### 3°) La procédure devant le JEX :

- La forme des actes
- Les demandes incidentes et reconventionnelles
- Vente amiable/vente forcée
- Le jugement d'orientation

#### 4°) La déclaration de créance

#### 5°) L'appel :

- Formalisme de l'appel
- Indivisibilité de la procédure

#### 6°) Le pourvoi en cassation

#### 7°) La vente amiable sous contrôle du JEX :

- Le rôle du Juge
- Le rôle du Notaire
- Le rôle des avocats
- Problématique en cas d'appel

#### 8°) La vente forcée :

- Le sort de la vente forcée en cas d'appel
- La vente « de gré à gré » après le jugement ordonnant la vente forcée
- Les publicités
- Les enchères
- L'échec de la vente forcée
- L'audience d'adjudication
- La surenchère
- Le jugement d'adjudication et ses effets
- La résolution de l'adjudication
- La réitération des enchères

#### 9°) La distribution

- Les créanciers participant à la distribution
- Le choix de la procédure
- La sommation d'avoir à actualiser la créance
- Le projet de distribution
- Signification/notification du projet de distribution
- Homologation du projet de distribution
- Contestations

# La saisie immobilière pour les débutants

Vendredi 17 septembre 2021  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Bertrand LARONZE

Responsable de la Commission Voies  
d'exécution  
Avocat à Nantes  
Cornet Vincent Ségurel

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

**Siège d'Eurojuris**  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Spécialités / compétences :

Voies d'exécution  
Toutes compétences juridiques

## Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-  
comptables, notaires  
Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de  
formation référencé DATADOCK. Cette  
formation peut donc être prise en charge  
par les organismes financeurs. Numéro  
de déclaration d'existence  
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1er janvier 2021 au  
31 décembre 2021 – Version 1

## Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Organisation, engagement de la procédure, procédure devant le JEX
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Déclaration de créance, appel
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : pourvoi en cassation, vente amiable, vente forcée, distribution
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

## Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

## Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société : ..... Profession : .....

## Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.